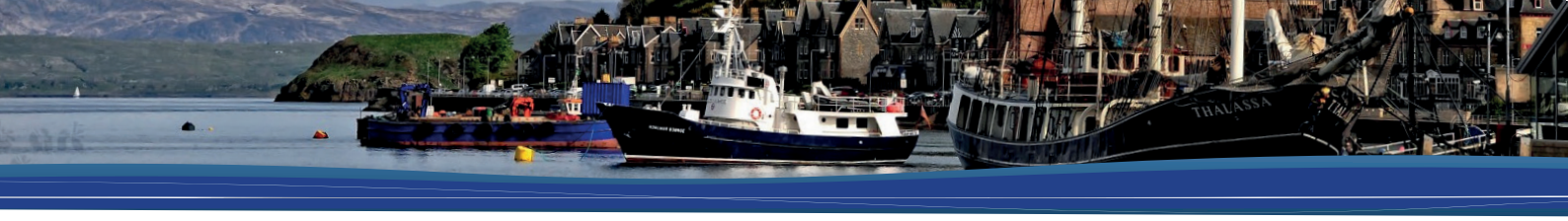

Être entraîné à la mer

Novembre 2018

Qu’est ce que c’est ?

Être entraîné par un engin de pêche, l'orin (filière, bout)... du pont de travail à la mer.

©IMP

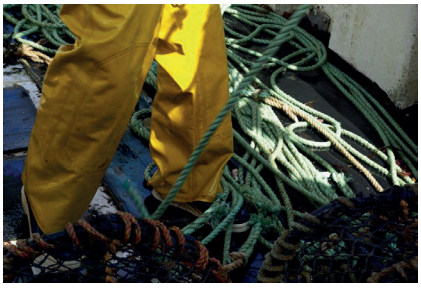
©IMP

©IMP

Marin-pêcheur entraîné en mer par une filière.

Histoire de ce marin :

Il est 15 heures, le marin commence à filer les casiers, alors que le navire fait route à 8 nœuds. Le marin ne porte pas de VFI contre le risque de noyade.

A 15h30 alors qu’une filière part à l’eau, sa cheville droite se prend dans une boucle qui s’est formée sur le pont. Il est entraîné par l’orin et passe par-dessus bord.

Le patron, à la timonerie, voit la situation se dérouler. Immédiatement, il stoppe et met machine arrière. Il se précipite, coupe l’orin et tire le marin pour le remonter mais n’y parvient pas. Le patron retourne en timonerie pour ramener le navire au plus près du marin qui essaye de rester en surface.
Arrivé sur place, le marin a disparu …

Conséquences pour le marin :

- Traumatisme physique et moral en cas de survie
- Inaptitude à la navigation
- Mort par noyade
- Veuve et orphelin(s)

Conséquences possibles de l'accident pour l'armement :

- Impact moral sur l'ensemble des marins
- Mise en cause judiciaire (faute inexcusable) et pénale (délit pénal)
- Incidences économiques
- Recherche d'un nouveau marin à former

Qu'aurait-il fallu faire ?

©IMP

Technique : envisager un filage automatique ou aménager le pont par séparation physique de la filière et du marin.

Organisation : mettre en place un dispositif de récupération, avoir rédigé collectivement une procédure et avoir fait régulièrement des exercices.

Humain : port du VFI contre le risque de noyade avec formation pratique et formation spécifique au poste, port effectif d'un couteau.

Attention : l'équipement de protection individuelle contre le risque de noyade (actuellement au moins 150 newtons) doit être contrôlé au moins une fois par an par l'armement et vérifié avant chaque utilisation par le marin.

Pour en savoir plus :
Autres liens : https://www.netvibes.com/docpdl#Actualites